

Compte-rendu succinct

des délibérations devant être présentées au vote
(Article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mille onze, le 13 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué (le 07 avril 2011) s'est réuni en Mairie de Saint-Egrève, Salle du Conseil, sous la présidence de : **Madame Catherine KAMOWSKI, Maire.**

La séance a été publique.

Etaient présents :

Catherine **KAMOWSKI**, Daniel **BOISSET**, Evelyne **JOYAUD**, Emmanuel **ROUX**, Geneviève **REYNIER**, Jean-Louis **TIRARD**, Catherine **HADDAD**, Pierre **PAILLARDON**, Antoine **FRISARI**, Geneviève **DUCARRE**, Gilles **EYMERY**, Claire **JOURDAN-SESTIER**, Roger **GENEVOIS**, Marie-France **VINAY**, Ridha **BEN KAAB**, Corinne **MEUNIER**, Benjamin **COIFFARD**, Jeanne **FORESTIER**, Bernard **BRESO**, Laurence **FROISSARD**, Evelyne **CASSANELLI**, Stéphane **COLSON**, Véronique **JAUBERT** (jusqu'à la 9ème délibération), Janine **SAINT-SULPICE**, Olivier **GONNARD**, Jacques **STOLZENBERG**, Denise **MONZIES**, Pierre **FRANCOU**, Mathilde **DUBESSET**, Jean-Pierre **MOY**

Etaient excusés :

- | | | |
|-----------------------------|-------------------------|--|
| ➤ Laurent MORELLE | qui donne procuration à | Roger GENEVOIS |
| ➤ Jacqueline PAULHAN | qui donne procuration à | Emmanuel ROUX |
| ➤ François TARRICONE | qui donne procuration à | Olivier GONNARD |
| ➤ Véronique JAUBERT | qui donne procuration à | Stéphane COLSON (à partir de la 10ème délibération) |

Etait absente :

- Jeanne **FORESTIER**

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : **Mathilde DUBESSET** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1. TRAMWAY- SMTC- CONTRAT D'AXE DE LA LIGNE E

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **ADOpte** le contrat d'axe de la ligne E, tel que joint en annexe à la délibération, en faveur d'un développement durable autour de la ligne E.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat d'axe, lié à la réalisation du tramway, entre le SMTC et la ville de Saint-Egrève.

RESULTAT DU VOTE

- **ABSTENTION** 2
JL. TIRARD, G. DUCARRE
- **POUR** 30

2. URBANISME- PERMIS DE CONSTRUIRE - CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ESPACE CULTUREL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer une demande de permis de construire concernant le projet de création d'espace culturel, sis rue de l'ancienne Poste

AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaire à cette demande.

RESULTAT DU VOTE

- **ABSTENTION** 6 Janine SAINT-SULPICE, Olivier GONNARD, François TARRICONE, Jacques STOLZENBERG, Denise MONZIES, Pierre FRANCOU
- **POUR** 26

3. FONCIER- DESAFFECTATION DU BATIMENT ET D'UNE PARTIE DE COUR D'ECOLE SIS SUR LA PARCELLE CADASTREE AY N° 173

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter l'avis de Monsieur le Préfet en vue de procéder à la désaffectation du bâtiment et d'une partie de de la cour de l'école du Pont de Vence (130m² environ), sis sur la parcelle cadastrée section AY n° 173, situés au 4-6, la rue de l'Ancienne Poste.

RESULTAT DU VOTE

- **ABSTENTION** 6 Janine SAINT-SULPICE, Olivier GONNARD, François TARRICONE, Jacques STOLZENBERG, Denise MONZIES, Pierre FRANCOU
- **POUR** 26

4. TRAMWAY- SMTC- CONVENTION DE DÉVIATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de déviation du réseau d'eau potable, avec le SMTC, dans le cadre de la réalisation de la ligne E du tramway.

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

5. EAU- PROCÉDURE DE MISE EN PLACE DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **S'ENGAGE A :**
 - poursuivre et conduire à terme la procédure de mise en conformité des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine suivants : captage du Puits des Mails situé avenue Médecin Général Viallet et captage de Rochepleine situé sur les parcelles C 114 et 464 sur la Commune du Fontanil Cornillon
 - réaliser les travaux nécessaires à la protection de ces captages ;
 - acquérir en pleine propriété, par voie d'expropriation, à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate ;
 - indemniser les usagers de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la

dérivation des eaux ;

- inscrire au budget annexe de l'eau, outre les crédits destinés au règlement des dépenses de premier établissement et d'indemnisation mentionnées ci-dessus, ceux nécessaires pour couvrir les frais d'entretien, d'exploitation et de surveillance des captages et de ses périmètres.
- **DONNE** pouvoir au Maire pour entreprendre toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à la constitution du dossier technique relatif aux prélèvements d'eau et à la mise en place des périmètres de protection des captages.
- **DEMANDE** l'ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de bien vouloir accuser réception de la présente

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

6. HALLE JEAN BALESTAS - TRAVAUX DE RÉNOVATION - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les pièces des marchés pour les travaux de rénovation de la Halle Jean Balestas à St Egrève, avec les entreprises suivantes :

Pour le lot 00 : Déconstruction - Désamiantage

Entreprise AG Développement . 5a chemin de Chance - 30130 Pont St Esprit

a) Pour un montant total de : 58 531,00 Euros HT soit 70 003,08 Euros TTC

Pour le lot 1 : Terrassements - Démolition - Gros œuvre - VRD

Entreprise T.D.M.I. - 54 cours St André - 38800 Pont de Claix

Pour un montant total de : 224 135,41 Euros HT soit 268 065,95 Euros TTC

Pour le lot 2 : Charpente métallique Serrurerie

Entreprise S.A. ATELIERS BOIS et Cie - ZI de Brottes - 52000 Chaumont

Pour un montant total de : 222 012,95 Euros HT soit 265 527,49 Euros TTC

Pour le lot 3 : Étanchéité Bardages extérieurs

Entreprise ACEM - 70 avenue de la Mogne - ZI du Pré Ruffier - 38400 St Martin d'Hères

Pour un montant total de : 365 633,55 Euros HT soit 437 297,72 Euros TTC

Pour le lot 4 : Menuiseries extérieures alu

Entreprise Serrurerie des Buclos - 25 chemin de Chaumetière - 38240 Meylan

Pour un montant total de : 74 784,00 Euros HT soit 89 082,86 Euros TTC

Pour le lot 5 : Menuiseries intérieures bois

Entreprise L'ART DU BOIS - 2 rue G. Politzer - 38130 Echirolles

Pour un montant total de : 53 493,44 Euros HT soit 63 978,15 Euros TTC

Pour le lot 6 : Menuiseries extérieures bois

Entreprise L'ART DU BOIS - 2 rue G. Politzer - 38130 Echirolles

Pour un montant total de : 10 040,60 Euros HT soit 12 008,56 Euros TTC

Pour le lot 7 : Cloisons Faux-plafonds

Entreprise AXE ISOLATION - 7 rue Marcel Paul - 38120 St Egrève

Pour un montant total de : 49 924,36 Euros HT soit 59 709,53 Euros TTC

Pour le lot 8 : Peinture Revêtements muraux

Entreprise CHATRON-COLLIET - 24 rue Victor Mollard - 38500 VOIRON

Pour un montant total de : 37 637,57 Euros HT soit 45 014,53 Euros TTC

Pour le lot 9 : Carrelage Faïence
Entreprise S.D.S. - ZA des Mères - 38850 Chirens
Pour un montant total de : 28 655,25 Euros HT soit 34 271,68 Euros TTC

Pour le lot 11 : Ascenseur
Entreprise C.F.A. division de NSA - 14 rue Leconte de Lisle - 38030 Grenoble cedex 2
Pour un montant total de : 22 850,00 Euros HT soit 27 328,60 Euros TTC

Pour le lot 12 : Électricité Courants faibles
Entreprise S.F.I.E. - 29 rue des Glairaux - 38120 St Egrève
Pour un montant total de : 106 411,80 Euros HT soit 127 268,51 Euros TTC

Pour le lot 13 : Plomberie Sanitaires ECS solaire
Entreprise CLIMAT SANIT - 9 rue de Mayencin - 38610 Gières
Pour un montant total de : 140 587,00 Euros HT soit 168 142,05 Euros TTC

Pour le lot 14 : Chauffage Ventilation
Entreprise Claude ODDOS - ZA Le Parvis - 38500 Voiron
Pour un montant total de : 350 555,69 Euros HT soit 419 264,61 Euros TTC

➤ **DIT** que les dépenses seront imputées au Budget Communal - section investissement.

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

7. TRAVAUX- DECLARATION PREALABLE - GROUPE SCOLAIRE DE LA GARE - REHABILITATION ENERGETIQUE DU BATIMENT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux de réhabilitation énergétique de l'école maternelle de la Gare.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaire à cette demande.

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

8. TRAVAUX- DECLARATION PREALABLE - GROUPE SCOLAIRE DE ROCHEPLEINE - TRAVAUX DE REFECTION DES BARDAGES ET FACADES BOIS EXTERIEURS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

➤ **AUTORISE** Madame le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux de réfection concernant les bardages et façades bois extérieurs du groupe scolaire de Rochepleine.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaire à cette demande.

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

9. FONCIER- CESSION GRATUITE D'UNE PARTIE LA PARCELLE BK 284 À MESSIEURS MALDERA ET GINOUX

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

➤ **ACCEPTE** la cession gratuite pour partie de la parcelle BK 284 à diviser, à Messieurs MALDERA et GINOUX,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à cette cession,
- **DIT** que le notaire de la Ville sera la SEARL DESCHAMPS, 5, Avenue du Médecin Général Viallet à Saint-Egrève.

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

10. DENONCIATION DE LA CONVENTION 2010-2013 VILLE / ASSOCIATION MJC DE ST EGREVE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à dénoncer la convention cadre 2010-2013 Ville de St Egrève/ association MJC,
- **DECIDE** de mettre fin au versement des financements correspondants aux axes de travail définis dans la présente convention,
- **MANDATE** Madame le Maire pour discuter avec l'association MJC des modalités de continuité des activités régulières portées par cette association.

RESULTAT DU VOTE

- **CONTRE** 8 Janine SAINT-SULPICE, Olivier GONNARD, François TARRICONE, Jacques STOLZENBERG, Denise MONZIES, Pierre FRANCOU, Mathilde DUBESSET, Jean-Pierre MOY
- **POUR** 24

11. TRAVAUX- DECLARATION PREALABLE- MAISON DES SOLIDARITES ET DES FAMILLES RAVALEMENT DE FACADES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer une déclaration préalable concernant les travaux de ravalement de façades à la Maison des Solidarités et des Familles.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaire à cette demande.

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

12. CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-EGREVE POUR LA PASSATION DES MARCHES D'ASSURANCE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **ADOPTE** la convention de groupement de commandes,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la dite convention avec le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Egrève,
- **DIT** que les dépenses sont imputées au Budget Communal - section fonctionnement.

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

13. ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU COLLEGE BARNAVE POUR SA PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ATHLETISME UNSS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** de verser une subvention au Collège Barnave pour un montant de 100€.
- **DIT** que cette somme sera prise sur l'antenne 40.10, article 65748.

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

14. CULTURE- BIBLIOTHEQUE- DESAFFECTATION ET MISE EN VENTE DE DOCUMENTS DE LA BIBLIOTHEQUE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer des opérations de « désherbage » de fonds à la bibliothèque municipale.
- **FIXE** les tarifs suivants :
 - vente de romans, BD, albums, CD : 1 €
 - vente de documentaires, beaux livres : 2 €
- **PRECISE** qu'un état mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination sera édité à chaque opération .

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

15. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE L'ISERE POUR LES PROJETS DE CREATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE MENES PAR LA VILLE AU TITRE DE L'ANNEE 2011

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter le Conseil Général de l'Isère pour obtenir une subvention au taux le plus élevé possible pour les projets de création artistique et culturelle menés par la Ville au titre de l'année 2011.

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

16. RESSOURCES HUMAINES - DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **FIXE** pour l'année 2011, le taux maximum pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité au sein des catégories A, B et C, comme suit :

Catégorie	TAUX (%)
A	70
B	50
C	50

Et précise que lorsque le nombre calculé ne sera pas un nombre entier, la décimale sera arrondie à l'entier supérieur.

- DIT que la dépense afférente sera imputée au Chapitre 012 - Frais de Personnel.

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

17. RESSOURCES HUMAINES - SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES - BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** les suppressions et les créations de postes susmentionnés modifiant le tableau des effectifs de la collectivité
- **AUTORISE** Madame le Maire à engager les procédures correspondantes et à signer tout acte nécessaire à la prise en compte de ces dispositions
- **DIT** que la dépense afférente sera inscrite au Budget Communal et imputée au chapitre 012 - frais de personnel

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

18. VOEU- BUREAU DE POSTE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DEMANDE** le maintien de l'ouverture à la journée en semaine du bureau de poste de Saint-Martin-le-Vinoux, au moins sur plusieurs matinées.

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire
Catherine KAMOWSKI